Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601402-20261113-DEL_2026_76-DE

MORÉAC

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize novembre à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	**Présents : 23**	**Votants : 27**

Présent.es :
Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Simon le METAYER.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :
Nathalie PICAUD à Marie-Pierre PICAUT
Yoann LE FICHER à Didier LE GAILLARD
Valentine MARTIN à Marie-Christine TALMONT
Véronique LAMOUR à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Secrétaire de séance : Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 6 novembre 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601402-20261113-DEL_2026_76-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis des services des Domaines en date du 2 octobre 2026, fixant la valeur vénale de différents lots, assortis d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Vu le budget annexe du lotissement communal « Résidence de la Clé des Champs » ;

Vu la délibération n°2016_09_16_04 du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération n°2021_04_09_03 du Conseil Municipal du 9 avril 2021 portant création du budget annexe et dénomination du lotissement « Résidence de la Clé des Champs » ;

Vu la délibération n°2021_12_17_10 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2021 fixant le prix de vente initial des lots ;

Vu la délibération n°2024_29_08_04 du Conseil Municipal en date du 29 août 2024 révisant le prix de vente des lots situés en zone 1AUb (réf : PLU 2016) ;

Vu la délibération n°2024_27_09_15 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2024 fixant le prix de vente des lots en zone Na (réf : PLU 2016) ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé en conseil communautaire le 27 novembre 2025 **;**

Vu les plans de bornage établis par la société COGEO ;

Considérant que les terrains du lotissement « Résidence de la Clé des Champs » ont été bornés et que plusieurs lots font désormais l'objet de réservations par des acquéreurs ;

Considérant qu'il convient de concrétiser les ventes desdits lots au prix de **40,00 € TTC/m² en zone Na** et de **80,00 € TTC/m² en zone 1AUb**, TVA sur marge incluse ;

Considérant que la cession initiale du lot n°1 M Mme VALLÉ N'a pas pu être finalisée pour désistement et que le lot peut désormais être proposé à d'autres acquéreurs ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Franck LORIC, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement, au foncier et à l'urbanisme, présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des nouveaux acquéreurs pour les lots concernés, ci-après :

Numéro de lot	Acquéreur	Parcelle 1AUb	Surface	Parcelle Na	Surface	Superficie totale
1	**MR MADEC et Mme BOLEIS**	**XT 118**	**381 m²**			**381 m²**
26	**Mme LAUDY**	**XT 143**	**302 m²**			**302 m²**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la cession des lots du lotissement « Résidence de la Clé des Champs » aux nouveaux acquéreurs conformément au tableau précité, au prix de 40,00 € TTC/m² en zone Na et de 80,00 € TTC/m² en zone 1AUb, TVA sur marge incluse ;
- **DE DÉCLARER** que tous les frais afférents à la mutation de chaque lot (acte notarié, etc.) sont à la charge de l'acquéreur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes authentiques de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601402-20261113-DEL_2026_76-DE

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

Fait et délibéré à Moréac,
Le 13 novembre 2026

Le/La secrétaire de séance,
Tristan CAMPS,



Pascal ROSELIER
Le Maire,

